|  |
| --- |
|  |
| Bureau de développement des télécommunications (BDT) |
|  |
| Réf.: | Circulaire BDT/IP/CSTG/010 | Genève, le 25 janvier 2012  |
|  |
| Contact: | Christine Sund, Coordonnatrice a.i., Commissions d'études de l'UIT-D |  | – Aux Administrations des Etats Membres et Observateur (Résolution 99) de l'UIT;– Aux Membres du Secteur UIT-D;– Aux Associés de l'UIT-D;– Aux Coordonnateurs pour les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D |
| Téléphone: | +41 22 730 5203/5999 |  |
| Téléfax: | +41 22 730 5484  |  |
| Courriel: | devsg@itu.int |  |
|  |
| Objet: | **Enquête de l'UIT en vue de la création d'un recueil d'études de cas sur la protection du consommateur de télécommunications/TIC dans le contexte de la convergence** |
| Madame, Monsieur,Le **Groupe du Rapporteur de la Commission d'études 1 de l'UIT-D pour la Question 18-2/1** intitulée "Application des politiques et réglementations nationales relatives à la protection du consommateur, en particulier dans le contexte de la convergence", a décidé, lors de la réunion qu'il a tenue en septembre 2011 à Genève, de lancer une enquête auprès des Etats Membres ainsi que des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT-D afin de recueillir des informations récentes sur l'évolution des activités relatives à la protection du consommateur dans le domaine des télécommunications/TIC.Les résultats de cette enquête seront intégrés dans les principaux résultats des travaux menés au cours de la période d'études 2010-2014 au titre de la Question 18-2/1 et contribueront aux activités liées au domaine des politiques générales et au domaine réglementaire menées actuellement par le Bureau de développement des télécommunications (voir l'Annexe pour de plus amples renseignements).Toutes les données ainsi recueillies serviront à élaborer le recueil d'études de cas, qui fera partie des résultats des travaux menés au titre de la Question 18-2/1, afin d'aider les pays à résoudre les difficultés auxquelles sont confrontées les autorités nationales de réglementation.Le succès et l'intérêt de cette étude dépendent des contributions reçues des Etats Membres ainsi que des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT-D. Je compte sur votre participation active et vos contributions aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D.Je vous remercie par avance de votre coopération.Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.[Original signé]Brahima SanouDirecteur |
|  |
| Annexe 1Résultats attendus des travaux menés au titre de la Question 18-2/1Des informations détaillées sur les résultats attendus des travaux menés au titre de la Question 18-2/1 sont disponibles en ligne à l'adresse:<http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/rgqlist.aspx?rgq=D10-RGQ18.2.1&stg=1>. |
| Enquête postée sur le webL'enquête postée sur le web en vue de l'élaboration du recueil mondial d'études de cas sur les TIC et la protection du consommateur peut être consultée à l'adresse suivante:<http://www.itu.int/ITU-D/CDS/gq/generic/questionnaire.asp?ProjectID=211>.Nous vous saurions gré de bien vouloir remplir le Questionnaire en ligne dans l'une des six langues officielles et de nous le renvoyer au plus tard le **29 février 2012**. |
| Demandes d'informationPour les questions ou les demandes de complément d'information, veuillez vous adresser au:* Vice-Rapporteur pour la Question 18-2/1: M. Fatih Ardiç, Türk Telekom A.S., Turquie (Tél.: +90 312 555 7031, courriel: fatih.ardic@turktelekom.com.tr)
* Coordonnateur du BDT pour la Question 18-2/1: M. Makhtar Fall, ITU/BDT/IEE/RME (Tél.: +41 22 730 6256, courriel: makhtar.fall@itu.int)
 |
| Les questions générales concernant les travaux des Commissions d'études de l'UIT-D (<http://www.itu.int/ITU-D/study_groups/>) peuvent être envoyées au secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D (Tél.: +41 22 730 5999, courriel: devsg@itu.int).\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Distribution:– Administrations des Etats Membres– Observateur (Résolution 99)– Membres du Secteur UIT-D– Associés de l'UIT-D pour chacune des deux Commissions d'études– [Coordonnateurs désignés]– Présidents, Vice-Présidents, Rapporteurs et Vice-Rapporteurs pour les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D– Directeurs des bureaux régionaux de l'UIT |